

Séance du 29 mars 2012

L'an deux mil douze, le 29 mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de THIVARS, légalement convoqué le 23 mars 2012, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame MARCETTEAU Annick, Maire.

Présents : Annick MARCETTEAU, Elisabeth BAILLY, Michel HALLAY, Pascal CASIEZ, Bernard FERRON, Corinne PELLETIER, Daniel BLIN, Claude LAVRAT, Francisque LE GOFF

Absents excusés :

Odile MARNEUR pouvoir à Elisabeth BAILLY

Didier JACQUET pouvoir à Michel HALLAY

Alain LUCAS pouvoir à Corinne PELLETIER

Daniel MALHERBE pouvoir à Annick MARCETTEAU

Dominique GUILLOTIN pouvoir à Pascal CASIEZ

Absent non excusé : Bruno TULPAIN

Secrétaire de séance : Michel HALLAY

Michel HALLAY donne lecture du procès-verbal du 21 février 2012 qui est approuvé à l'unanimité. Monsieur Pascal CASIEZ s'abstient pour toutes les décisions à prendre et dont il a reçu pouvoir de M. GUILLOTIN.

1 - Approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2011 de la commune

	Résultat de Clôture 2010	Part affectée à l'investissement	Résultat exercice 2011	Résultat Clôture 2011
Investissement	-174 644,98	0,00	38 176,28	-136 468,70
Fonctionnement	431 496,58	173 298,98	226 345,36	484 542,96
TOTAUX	256 851,60	173 298,98	264 521,64	348 074,26

Le Compte Administratif de l'exercice 2011 de la commune a été approuvé.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans nos écritures ;

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

2. Affectation du résultat de l'exercice 2011 - commune

Il convient d'affecter le résultat de l'exercice 2011.

Le résultat à affecter est constitué par le résultat comptable augmenté du résultat reporté à la section de fonctionnement du budget du même exercice (résultat cumulé).

Pour 2011, le résultat de l'exercice présente :

- un excédent de fonctionnement de : **226 345.36 euros**
- le résultat antérieur reporté de fonctionnement est de : **258 197.60 euros**,

Par conséquent, le résultat de fonctionnement à affecter correspond à la somme du résultat de l'exercice et du résultat reporté, soit **484 542.96 euros**.

Le résultat d'investissement cumulé de l'exercice est de : **- 136 468.70 euros**.

Les restes à réaliser de l'exercice en dépenses d'investissement sont de **28 300 euros**.

Les restes à réaliser en recettes d'investissement sont de **24 418 euros**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Affecte les résultats comme suit :

Résultat d'investissement corrigé par un mouvement en **D001** de **136 468.70 euros**.

Affectation **obligatoire** par un mouvement au compte **1068** de **140 350.70 euros**.

Afin de répondre aux besoins de financement de la section de fonctionnement, il est proposé de conserver en section de fonctionnement l'excédent de fonctionnement disponible et de l'imputer en « résultat de fonctionnement reporté » au budget primitif 2012.

Report de fonctionnement de **344 192.26 euros** à affecter par un mouvement en **R002**.

4. Approbation du budget primitif 2012 de la commune

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le budget primitif équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

Section d'investissement : **631 288.70 euros**

Section de fonctionnement : **1 374 662.26 euros**

5. Vote des taux d'imposition – année 2012

Madame le Maire demande l'avis sur les taux d'imposition de la commune. Elle souligne que la commission des finances ne souhaite pas appliquer d'augmentation aux taux.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide de ne pas augmenter les impôts et précise les taux d'imposition pour cette année :

Taxe d'habitation	9.71 %
Taxe foncière sur propriétés bâties	17,77%
Taxe foncière sur propriétés non bâties	30,55%

6. Approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2011 du service eau/assainissement

	Résultat de Clôture 2010	Part affectée à l'investissement	Résultat exercice 2011	Résultat Clôture 2011
Investissement	20 134,53	0,00	16 509,17	36 643,70
Fonctionnement	49 773,40	0,00	-23 640,89	26 132,51
TOTAUX	69 907,93	0,00	-7 131,72	62 776,21

Le Compte Administratif de l'exercice 2011 du service eau/assainissement a été approuvé.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans nos écritures ;

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

7. Affectation du résultat de l'exercice 2011 – service eau/assainissement

Vu les résultats de clôture du budget eau/assainissement au 31/12/2011 :

- excédent d'investissement de 36 643.70 €
- excédent de fonctionnement de 26 132.51 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'inscrire au budget :

- R 001 la somme de 36 643.70 €
- R 002 la somme de 26 132.51 €

8. Approbation du budget primitif 2012 du service eau/assainissement

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le budget primitif équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

Section d'investissement : **99 537.67 euros**

Section de fonctionnement : **206 803.97 euros**

9. Approbation du budget primitif 2012 du service Collecte et Traitement des Eaux Usées Mignières - Thivars

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le budget primitif équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

Section d'investissement : **46 649.95 euros**

Section de fonctionnement : **103 179.95 euros**

10. REPARTITION DES CONTRIBUTIONS AU SYNDICAT ENTRE MIGNIERES ET THIVARS ET REMBOURSEMENT DES FRAIS A THIVARS

- **Contributions** :

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la répartition des contributions entre les services eau et assainissement des communes de Mignières et de Thivars comme suit :

Besoin de financement : 76 670 euros

Coefficients de répartition :

commune de Mignières : coefficient : 0.5235

commune de Thivars : coefficient : 0.4765

contribution commune de Mignières : **40 139.35 euros**

contribution commune de Thivars : **36 530.65 euros**

- **Forfait attribué à la commune de Thivars pour les frais divers engendrés par la gestion du syndicat** :

Le conseil municipal vote en faveur de la commune de Thivars un forfait correspondant au remboursement des frais divers (papeterie, téléphone, encre, électricité, fournitures administratives,

frais de POSTE, essence...) du montant suivant : 220 euros, les crédits sont inscrits au budget primitif 2012 – article 6064.

- **Remboursement des frais de personnel à la commune de Thivars :**

Le coût des frais de personnel de la commune de Thivars travaillant pour le budget annexe d'assainissement Mignières-Thivars s'élève à : 18 666.80 euros, les crédits sont inscrits au budget primitif 2012 – article 621.

11 . Avis du service des domaines

L'ancienne gendarmerie de Thivars cadastrée ZE 83 a été rétrocédée à la commune de Thivars par le Conseil Général en juin 2011.

Afin d'envisager la réhabilitation ou la cession du site le conseil municipal sollicite l'avis de France Domaine pour :

1°/ La valeur vénale des bâtiments existants :

- L'ancienne gendarmerie
- les deux pavillons indépendants

> Dans une hypothèse de conservation du bâti avec réhabilitation.

2°/ La valeur vénale après démolition de l'ancienne gendarmerie et conservation des deux pavillons (2 terrains indépendants)

> Estimation du terrain nu.

Après délibération, et à l'unanimité, le conseil municipal autorise madame le maire à demander à France Domaine, l'évaluation immobilière pour le 45 rue Nationale.

12 . Contrat de prêt

Madame le Maire rappelle que pour financer l'achat d'un tracteur, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant total de 50 582.80 euros.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de la proposition de contrat de prêt par John Deere Financial, et après délibération, à l'unanimité :

DECIDE

De retenir la proposition de Garden Equipment (concessionnaire) pour un prêt auprès de John Deere Financial d'un montant de 50 582.80 euros avec les conditions suivantes :

Article 1 : Principales caractéristiques du prêt

Prêt d'un montant de 50 582.80 euros ayant pour objet l'achat d'un tracteur.

CONDITIONS FINANCIERES :

Taux 0 %

Durée du remboursement : 37 mois

ECHEANCE(S) :

Montant de 12 645.70 € d'une périodicité annuelle.

Mode d'amortissement : échéance constante

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Et autorise Madame MARCETTEAU Annick, Maire de la commune de Thivars à signer le contrat de prêt et est habilitée à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat, et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Informations diverses données par Mme le Maire :

- > Mme le Maire informe qu'une reprise de l'ancien tracteur a été négociée à hauteur de 15 000 € HT, la lame de déneigement a été offerte par le fournisseur.
- > M. le Préfet a pris un arrêté de périmètre relatif à une fusion entre la communauté d'agglomération de Chartres Métropole et la communauté de communes du Bois Gueslin. Les délibérations seront prises lors du prochain conseil municipal.
- > La Poste : les travaux de réhabilitation de la Poste auront lieu en Août, pour une ouverture de l'Agence Postale Communale le 3 septembre. Le recrutement d'un agent administratif est en cours.
- > Commission jeunesse et sport : une réunion est prévue pour mettre en place une plaine de jeux.
- > Remerciements à Daniel Blin pour l'organisation des concours de chiens.
- > Remerciements à la commission des finances pour l'élaboration des budgets.

TOUR DE TABLE :

- ✚ Claude LAVRAT pose la question concernant la maison 37 rue nationale. Mme le Maire rappelle qu'un institut de beauté devrait s'y installer.
- ✚ Daniel BLIN fait le point :
 - 1/ sur le comptage des perdrix grises du 11 mars dernier. Une trentaine de participants ont constaté une hausse de 30 % de densité de perdrix.
 - 2/ sur les concours de chiens organisés les 12 – 13 et 16 mars où 150 chiens ont concouru (seuls ou en couple)
 - 3/ remarque qu'il n'y a pas d'éclairage public au lotissement de la Robie. Mme le Maire lui précise que des réunions ont eu lieu, que le choix n'est pas arrêté, et que cela fait partie de la phase intermédiaire des travaux.
- ✚ Pascal CASIEZ
 - 1/ rappelle le statut des élus qui malgré leur modeste indemnité sont des bénévoles.
 - 2/ demande où en est le lotissement de Mme Huvette. Mme le Maire lui répond que les travaux devraient prochainement commencer.

La séance est levée à 22h00.

Le secrétaire,
Michel HALLAY